



Sections 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, et 28

Motion commune des Sections 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, et 28.

Relative aux spécificités de recrutement en biologie

Nous souhaitons attirer l'attention de la direction du CNRS et de CNRS-Biologie sur les spécificités de recrutement en biologie.

Il nous paraît évidemment important de notifier que les recrutements au CNRS sont possibles, et même encouragés, pour les candidats dès le début de carrières post-doctorales. Cependant, nous pensons que le recrutement doit se focaliser sur la qualité des candidats, et ce, indépendamment du nombre d'années d'expérience professionnelle. En effet, les travaux de recherche en biologie peuvent nécessiter un investissement long avant finalisation, notamment du fait des contraintes liées à l'utilisation de modèles vivants. C'est un fait que la durée moyenne des post-doctorats en biologie est en constante augmentation, surtout pour les chercheurs partant à l'étranger (USA, Canada) et qui développent des projets innovants. Une limite de recrutement trop tôt après la thèse, appliquée soudainement, sacrifierait une génération de jeunes chercheurs engagés dans des post-doc ambitieux de plus longue durée, qui correspondaient, jusqu'alors aux recommandations liées à l'excellence requise. Cinq années ne permettent que trop rarement aux candidats de valoriser leurs travaux et élimine de facto tous les candidats avec un parcours post-thèse atypique, comme ceux ayant travaillé dans d'autres disciplines scientifiques avant de démarrer leurs projets en biologie.

Pour ces raisons, il paraît contre-productif de limiter le recrutement des candidats à thèse +5 ans. Il nous apparaît tout aussi important d'encourager les plus jeunes à candidater que de ne pas défavoriser les candidats avec plus d'expérience.

Nous demandons donc à la direction de ne pas limiter l'expérience post-thèse des candidats au concours CRCN, ce qui pénaliserait fortement les candidats en biologie.

Motion adoptée, le 8 octobre 2024

148 votants : 145 oui, 0 non, 3 abstentions

Détail du vote par Section :

- Section 21
18 votants : 18 oui, 0 non, 0 abstention
- Section 22
21 votants : 21 oui, 0 non, 0 abstention
- Section 23

18 votants : 17 oui, 0 non, 1 abstention
– Section 24
20 votants : 20 oui, 0 non, 0 abstention
– Section 25
17 votants : 17 oui, 0 non, 0 abstention
– Section 26
15 votants : 15 oui, 0 non, 0 abstention
– Section 27
21 votants : 19 oui, 0 non, 2 abstentions
– Section 28
18 votants : 18 oui, 0 non, 0 abstention

M. Olivier NAMY
Président de la Section 21

M. Philippe CHAVRIER
Président de la Section 22

Mme Cecile RAYNAUD
Présidente de la Section 23

M. Richard TOMASINI
Président de la Section 24

M. Emmanuel BOURINET
Président de la Section 25

Mme Christine ASSAIANTE
Présidente de la Section 26

M. Jean-Luc IMLER
Président de la Section 27

M. Tangui MAURICE
Président de la Section 28

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. André Le BIVIC, directeur de l'Institut CNRS Sciences biologiques.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Pascal THEROND, président du CSI de CNRS Sciences biologiques.
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national.